

Intervention de Bernard RECASENS, conseiller municipal lors du point N° 8 de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2025

Mesdames, messieurs les élus

Aujourd’hui, nous nous prononçons, au travers d’une délibération relative à la création d’une ligne budgétaire, pour le lancement des travaux de la salle éco-culturelle. Il s’agit, pour être concis, d’emprunter **700 000 €** pour couvrir le montant des subventions officiellement octroyées et le montant de la TVA récupérable à terme.

Cet argent servira à commencer les travaux après avoir signé les actes d’engagement de la commune envers les différents corps de métier. Rien n’arrêtera ensuite cette construction.

Je suis très surpris de constater que le coût global de cette salle qui était estimé initialement à **700 000 €** est aujourd’hui arrêté à plus de 2 millions d’euros. Et lorsque je dis « arrêté », je suis optimiste !

Je vous remercie par avance de l’attention que vous porterez à mes observations sur ce sujet.

Sur le financement de la salle

Le coût de la salle est estimé à **2 030 913,30 €**. L’autofinancement (partie à charge de la commune) est fixé à **697 127,78 €**.

Je conteste ce chiffre. Il doit être augmenté des recettes indiquées en rouge sur la notice explicative (Subventions non attribuées)

En effet :

- Grand Narbonne (subvention exceptionnelle) : **80 000 €**.

Cette subvention a été demandée par Mr le Maire il y a plus d’un an. Elle n’est toujours pas validée. Pensez-vous sincèrement que le Grand Narbonne va octroyer une telle somme à une petite commune pour financer un investissement non urgent à 4 mois des élections municipales ?

- FEDER : **362 000 €**

Demandé par le Maire depuis au moins 2 ans ce concours n’a toujours pas été validé. Rien ne nous dit qu’il sera accepté. Il faut donc considérer que cette somme entre dans l’autofinancement.

- GN 2026 : **120 000 €**.

Il s'agit d'une partie de la dotation du Grand Narbonne octroyée aux communes lors d'une mandature pour réaliser un investissement. Ce qui veut dire, qu'en 2026, à part la salle, aucun autre investissement ne pourra être réalisé. Il eut été plus prudent de provisionner cette somme pour couvrir des investissements urgents et indispensables.

L'autofinancement de la commune serait donc de 1 259 127,78 €. Comment paye-t-on cette somme ? Les documents produits ne l'expliquent pas.

Certes, les travaux déjà engagés ont dû être déjà réglés. De mémoire, le coût s'élève à environ **180 000 €** et concerne le terrassement.

Rappelez-vous !

Vous avez voté une décision modificative le 30 juin dernier à 19 heures pour lancer ces travaux qui ont démarré le 1^{er} juillet à 07 heures, soit 12 heures après. Je ne pense pas que la COLAS dispose d'une permanence téléphonique nocturne pour leur donner l'ordre de commencer les travaux ! ... **Ou de les annuler si vous aviez voté contre cette décision !**

J'estime donc que la part communale est sous-évaluée. Un investissement d'une telle ampleur doit être réfléchi avec des paramètres défavorables pour ne pas être surpris en fin de course.

La réalisation de ce projet pharaonique paralyse les finances de la commune pendant plusieurs années. Plus aucun investissement ne sera réalisable. Aucune réserve financière ne pourra être constituée. De plus, le coût de fonctionnement de cette salle est estimé à 20 ou 30 000 € par an.

Plus de 2 millions d'euros d'argent public pour la réalisation d'un projet inutile et nullement réfléchi pour une commune de 300 habitants alors que la France est au bord de la faillite ! Cherchez l'erreur ! Nous devons nous rappeler qu'il ne s'agit pas de notre argent personnel mais celui dont nous sommes simplement dépositaires, celui des treilloises et des treillois !

Sur l'utilité de la salle :

J'attends toujours que Monsieur le Maire nous indique par écrit ce qu'il compte vraiment faire de cette établissement.

Certes, il a reçu le soutien des maires de CAVES, FITOU et LEUCATE. C'est la moindre des politesses ! Toutes ces communes sont équipées de salles communales, pensez-vous que leurs édiles vont inciter leur population à se rendre à TREILLES ?

Monsieur le maire a dit, mais jamais écrit qu'il louerait cette salle pour des mariages, baptêmes Etc ... Outre le fait que ce type d'événements n'a rien de culturel, si ce n'est faire tourner les serviettes et faire la chenille autour des tables, les nuisances en fin de fête (klaxons, cris, etc) seront subies par les villageois qui n'aspirent qu'à une chose, la tranquillité. Si ce droit était accordé exclusivement aux Treillois, pourquoi pas ? Mais je rappelle qu'à TREILLES, on célèbre 1 mariage par an, 2 les années fastes.

A-t-on demandé aux Treillois ce qu'ils pensaient de ce projet ?

Si cette salle était exclusivement dédiée à la culture, je souhaiterais savoir, dès maintenant combien de jours elle serait utilisée annuellement !

Sur la dénomination de la salle : Eco-culturelle

Ce nom a été inventé simplement pour avoir les subventions du FEDER puisqu'il s'agit de critères indispensables à l'octroi des subventions. Or, peut-on parler de salle écologique puisque l'on ne l'équipe pas, dès sa mise en service de panneaux photovoltaïques ? Je vous rappelle que cela était prévu. Le coût est estimé à 50 000 € qu'il faut donc rajouter à l'enveloppe initiale.

Il faudra aussi rajouter l'agencement intérieur, à savoir la sonorisation, l'éclairage, et tout l'ameublement nécessaire. Et tout cela a un coût non chiffré à ce jour.

Sur le choix de l'architecte

Vu le coût de ce projet et son choix architectural, il aurait été peut-être préférable d'avoir, en début de projet plusieurs propositions. Le montant des honoraires étant, à ce jour, de **110 000 €**, je m'interroge très sincèrement sur la procédure du choix de l'architecte. 3 consultations pour connaître le pourcentage de leurs honoraires par simple lettre me paraît un peu léger pour ce type de construction. Vous ne trouvez pas ? Ah ! Les procédures de marchés publics ! Toute une histoire !

On en reparlera en temps voulu si le projet est approuvé par le conseil municipal. Il n'y a pas prescription.

Pour résumer, aujourd'hui, nous allons voter pour :

- Une salle éco-culturelle qui n'en a que le nom
- Qui coûte plus de 2 millions d'euros d'argent public
- Nous ne savons pas à quoi elle va servir
- Elle va fragiliser les finances de la commune pendant plusieurs années
- Elle n'a fait l'objet d'aucune consultation auprès de la population

Mesdames et messieurs les élus, vous comprendrez aisément à la lecture de ces observations que je voterai contre ce projet.

Je vous laisse juge de vos appréciations. Vous voterez en votre âme et conscience en réfléchissant sereinement à la portée de ce projet pour les années à venir pour ce village que nous aimons tant.

Il ne s'agit pas là de s'abstenir, la suite est vraiment trop importante. **On est pour ou on est contre !** A vous de voir. Et si vous votez pour la réalisation de cette salle dite éco-culturelle (dans un autre temps, on aurait simplement dit salle des fêtes) à plus de 2 millions d'euros d'argent public, préparez vos arguments pour répondre, dans quelque temps aux questions des treilloises et des treillois !

Monsieur le Maire, cette salle n'a jamais été prévu au programme de la dernière campagne électorale, début 2020. Pourquoi commencer les travaux 4 mois avant les élections municipales ?

Votre loyauté envers vos administrés vous obligeraient plutôt à présenter ce projet lors de votre prochaine campagne électorale en leur indiquant bien sûr la somme qu'ils devront débourser au travers de leurs impôts pour vous faire plaisir !

Plus de 2 millions d'euros !

C'est un très bel argument de campagne, qu'en pensez-vous ?

Merci pour votre attention

Je souhaite évidemment que mon intervention figure intégralement dans le compte-rendu de séance.